



## plan d'action 2006 en cas de grande chaleur

### 1. Niveau 1: phase préparatoire

- 1.1. Accord avec le **service météo de l'aéroport de Luxembourg** permettant une pré-alerte de 4 à 6 jours en cas d'arrivée de masses d'air chaud.
- 1.2. Mise en place **d'indicateurs dans les services d'urgence** des hôpitaux généraux, permettant la détection rapide de l'apparition de problèmes de santé dus à la chaleur: rapports journaliers à partir du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.
- 1.3. Réalisation d'une **fiche d'information** destinée aux personnes à risque (annexes). La fiche est en langues allemande, française et portugaise.  
Distribution aux médecins, pharmacies, hôpitaux, services sociaux, communes. La fiche est publiée sur le site internet du ministère de la santé
- 1.4. Information du **corps médical** concernant les effets néfastes de certains médicaments en cas de grande chaleur

1.5. Mesures concernant les **personnes à risque vivant seules**:

- Etablissement de listes par les Communes : inscription des personnes à risques à visiter suite à une demande écrite moyennant le formulaire (annexe)
- Accord avec le Service Social de Proximité de la Croix Rouge (SSP), concernant l'organisation de la visite de ces personnes. Le SSP collaborera étroitement avec les réseaux d'aide et de soins à domicile et le cas échéant aura recours aux volontaires des services d'incendie et de secours des communes en phase 3, si besoin. Un numéro d'appel spécial canicule pour l'organisation de ces visites : 26 99 26 99 sera installé.

1.6. Réalisation d'une **fiche d'information** destinée au personnel des institutions hébergeant des personnes âgées. (annexe)

1.7. Mise au point de la stratégie **d'information de la population** avec le service information et presse du gouvernement (SIP).

## 2. Niveau 2: annonce d'une vague de chaleur

- 2.1. **Avis de période très chaude** est communiqué par le service météo de l'aéroport à la direction de la santé
- 2.2. **Décision** de prendre des mesures (Directeur de la Santé) si sont annoncées:
- température supérieure à 34 degrés  
ou
  - température de plus de 30 degrés sur plus de 3 jours sans refroidissement nocturne notable.
- 2.3. Information de la population par le SIP: **rappel mesures préventives**, recommandations pour le cas de l'arrivée de la vague de chaleur (communiqué de presse).
- 2.4. Communication du numéro de **téléphone spécial canicule** 26 99 26 99 par la presse. Activation du service de permanence de ce numéro téléphonique spécial du SSP :
- |                       |                                |
|-----------------------|--------------------------------|
| lundi à vendredi:     | 08h00 -:12h00 et 14h00 - 18h00 |
| samedis et dimanches: | 09h00 - 12h00 et 13h00 - 18h00 |
| jour férié:           | 09h00 - 12h00 et 13h00 - 18h00 |
- 2.5. Le directeur de la santé peut déclencher une **pré-alerte selon évolution de la température et indicateurs**. En cas de pré-alerte les réseaux d'aide et de soins à domicile procéderont à une première visite des personnes inscrites sur les listes selon le paragraphe 1.5.

### 3. **Niveau 3: l'alerte**

- 3.1. **Avis de période très chaude** est communiqué par le service météo de l'aéroport à la direction de la santé
- 3.2. **Indicateurs** fournis quotidiennement par les services d'urgence des hôpitaux généraux
- 3.3. **Déclenchement de l'alerte** si
  - température de plus de 30 degrés sur plus de 4 jours sans refroidissement nocturne notable
  - et**
  - accroissement des pathologies dues à la chaleur, telles que renseignées par les indicateurs
- 3.4. Application des **protocoles pré-établis** dans les institutions avec personnes à risque (hôpitaux, centres intégrés, autres)
- 3.5. **Visite des personnes vivant seules**, par les réseaux d'aide et de soins, organisée par le service social de proximité de la Croix Rouge.
- 3.6. Diffusion des informations météo et des **recommandations spécifiques** par le SIP (radio; télévision; presse écrite).